

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au maire,

Membres présents :

Conseillers en
exercice :
29

Carole AUBEL-TOURRETTE, Thierry BACH, Laurence BARBIER, Christian DIETSCH, Bruno FERRARETTO, Roland FLORENTZ, Laurence KAEHLIN, Marie-Paule KARLI, Philippe KLINGER, Joëlle LYET, Michel MERIUS, Gilles PATRY, Delphine RIESS-OSTERMANN, Philippe SCHMIDT, Nathalie SCHWARZ, Frédéric SIMON, Alfred STURM.

Conseillers
présents :
18

Membres absents :

Quorum :
15

Magali BERGER (procuration à Philippe SCHMIDT), Martine BOEGLER (procuration à Laurence BARBIER), Noémie DORGLER (procuration à Joëlle LYET), Thierry FRUHAUF (procuration à Marie-Paule KARLI), Serge HAMM (procuration à Philippe KLINGER), Pascale KLEIN (procuration à Christian DIETSCH), Nathalie ROLLOT (procuration à Roland FLORENTZ), Arthur URBAN (excusé), Christiane ZANZI (procuration à Nathalie SCHWARZ), Nathalie ZIMMERMANN (procuration à Thierry BACH).

Procurations :
9

DCM2025-12 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au maire

I. CONTEXTE LEGISLATIF

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation portant sur la mise en place du compte financier unique (CFU) pour les collectivités et leurs groupements, sur la base du volontariat. Cette expérimentation, qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023, a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions figurant dans ce bilan, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 a généralisé la mise en place du CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Afin d'anticiper cette obligation, la commune de Horbourg-Wihr s'est portée volontaire pour mettre en place le CFU dès l'exercice 2024.

II. PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'objectif de ce document est de rendre plus lisible et de simplifier l'information, en supprimant notamment les informations redondantes et en rationalisant et modernisant l'information budgétaire et comptable soumise au vote de l'assemblée délibérante. Il enrichit également cette information en regroupant les données d'exécution budgétaires et d'information patrimoniale, qui se complètent afin de mieux apprécier la situation financière du budget de la collectivité.

Il simplifie enfin les procédures car sa production est entièrement dématérialisée.

III. MODALITÉS DE VOTE

Le CFU est voté selon le calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- il est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ; seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- lors de l'examen et de l'adoption du CFU, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un président en lieu et place du maire ; .

➤ ce dernier peut assister aux discussions mais doit quitter la salle au moment du vote.

En application de ces dispositions, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au Maire, pour assurer la présidence de la séance lors de l'examen et l'approbation des comptes de la commune retracés dans le compte financier unique 2024.

IV. PRESENTATION DU RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL

L'exécution du budget principal de la commune pour 2024 se résume comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 290 050,00 €	985 922,01 €	76,43%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 071 500,00 €	2 071 344,01 €	99,99%
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT	11 000,00 €	10 970,71 €	99,73%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	855 680,00 €	820 808,21 €	95,92%
66	CHARGES FINANCIERES	41 400,00 €	41 384,19 €	99,96%
67	CHARGES SPECIFIQUES.	500,00 €	32,98 €	6,60%
68	DOTATIONS PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	40 000,00 €	38 540,00 €	96,35%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 310 130,00 €	3 969 002,11 €	92,09%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	520 000,00 €	452 568,91 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 766 113,84 €	- €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 286 113,84 €	452 568,91 €	
TOTAL GENERAL		6 596 243,84 €	4 421 571,02 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisation
013	ATTENUATION DE CHARGES	50 000,00 €	58 625,78 €	117,25%
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIV.	34 000,00 €	35 495,93 €	104,40%
73	IMPÔTS ET TAXES	986 021,00 €	1 044 776,00 €	105,96%
731	FISCALITE LOCALE	3 029 184,00 €	3 086 470,25 €	101,89%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	766 250,00 €	797 521,45 €	104,08%
75	AUTRES PRODUITS DE GEST. COURANTE	273 320,00 €	276 009,23 €	100,98%
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	/
77	PRODUITS SPECIFIQUES	- €	5 363,99 €	/
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	3 330,00 €	175,70 €	5,28%
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 454 138,84 €	1 454 138,84 €	100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 596 243,84 €	6 758 577,17 €	102,46%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		- €	- €	
TOTAL GENERAL		6 596 243,84 €	6 758 577,17 €	

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 2 337 006.15 € (excédent).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 665,00 €	31 200,00 €	78,66%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	378 749,00 €	98 523,01 €	26,01%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	72 262,85 €	60 105,96 €	83,18%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 523 382,78 €	775 290,01 €	22,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 397 540,37 €	6 112 197,16 €	72,79%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	10 000,00 €	10 000,00 €	100,00%
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	173 000,00 €	172 015,65 €	99,43%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 594 600,00 €	7 259 331,79 €	57,64%

Chap.	Intitulé	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisation
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €	- €	/
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	868 004,04 €	544 764,44 €	62,76%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		868 004,04 €	544 764,44 €	62,76%

TOTAL GENERAL		13 462 604,04	7 804 096,23	57,97%
----------------------	--	----------------------	---------------------	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisation
10	DOTATIONS-FONDS DIVERS-RESERVES	3 363 534,15 €	3 349 659,26 €	99,59%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 183 806,79 €	646 962,76 €	54,65%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 136 976,00 €	3 001 200,00 €	72,55%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	172 015,65 €	
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	173 000,00 €	172 015,65 €	99,43%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	21 000,00 €	- €	0,00%
001	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 430 169,22 €	1 430 169,22 €	100,00%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		10 308 486,16 €	8 772 022,54 €	85,10%

Chap.	Intitulé	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisation
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	520 000,00 €	452 568,91 €	87,03%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	868 004,04 €	544 764,44 €	62,76%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 388 004,04 €	997 333,35 €	71,85%

Chap.	Intitulé	Budget 2024	Réalisé 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	1 766 113,84 €	- €
TOTAL GENERAL		13 462 604,04 €	9 769 355,89 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : 1 965 259.66 € (excédent).

Résultat global de l'exercice : 4 302 265.81 € (excédent).

Le conseil municipal,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2313-1, L.2541-1 et suivants, L.2541-13 et L.2543-8 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Horbourg-Wihr ;

Vu la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles au vote du compte financier unique, établie en application de l'article L.2313-1 al. 25 du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leur recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>)

Considérant l'identité de valeur entre les écritures comptables du trésorier et de la commune ;
M. le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal ayant désigné M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint,
pour en assurer la présidence,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE

- ❖ Le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune tel que présenté en séance et résumé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

À Horbourg-Wihr, le 8 avril 2025



Le Maire,

Thierry STOEBNER



La secrétaire de séance,

Laurence BARBIER

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu :

- de sa transmission au représentant de l'État le ...09 AVR. 2025.
- et de sa publication le ...09 AVR. 2025



Le Maire

Thierry STOEBNER